

Séance ordinaire du 13 juin 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°13062023D04

Objet : Affaires foncières et domaniales – Approbation de la convention PALULOS portant conventionnement APL des trois logements sociaux réalisés à l'étage de la mairie de Francin.

Date de la convocation et de l'affichage : le 7 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		BAZIN Jean-Jacques
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger			X	
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène		X		VILLAND Franck
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accuse de réception en préfecture
073-200083681-20230613-13062023D04-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves		X		GARLATTI Ghislain

A été nommée secrétaire de séance : BORDON Francine.

VU les dispositions du code de la construction et notamment son article D.353-90,

VU le projet de convention portant conventionnement APL des trois logements sociaux réalisés à l'étage de la mairie annexe de Francin.

Exposé des motifs : le projet de réhabilitation de la mairie annexe de Francin prévoit la réalisation à l'étage de trois logements sociaux (deux T2 et un T3) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Surface habitable	Logement 1 T3	Logement 2 T2	Logement 3 T2	
Chambre 1	11.72	11.25	11.55	
Chambre 2	9.9			
Salon Séjour Cuisine	33.75	26.5	32.2	
Salle d'eau	3.25	5.15	6.1	
Dégagement	3	2	6	
Sanitaire	1.07		1.2	
	62.69	44.9	57.05	164.64

Le coût estimatif des logements créées s'établit à 350 000€ HT soit 420 000€ TTC.

La commune a obtenu de l'Etat pour cette opération, dans le cadre du dispositif Prime à l'Amélioration des Logements à Occupation Sociale (PALULOS), une subvention d'un montant de 34 804€.

Pour rappel, l'opération a été financée en partie par la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel (200 000€ sur les 700 000€ empruntés étant fléchés sur cette opération).

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT REALISATION DE TROIS LOGEMENTS SOCIAUX MAIRIE ANNEXE		
Prix de revient des logements		
Travaux	309 085,00 €	Emprunt 200 000,00 €
Honoraires	29 900,50 €	Fonds propres 185 196,00 €
Imprévus	11 014,50 €	Subventions dont PALULOS 34 804,00 €
Total HT	350 000,00 €	
Total TTC	420 000,00 €	420 000,00 €
Pour info : échéance annuelle emprunt sur 20 ans Crédit Mutuel		13 000,00 €

Il appartient à la collectivité de signer avec l'état une convention APL (aide personnalisée au logement) pour permettre aux futurs locataires (qui remplissent les conditions de ressources) de percevoir l'APL.

La convention APL fixe le montant maximal des loyers applicables aux 3 logements de l'opération, ce loyer maximal étant lui-même encadré par des valeurs publiées chaque année par l'Etat.

Loyer mensuel en € par m2 de surface utile (valeur 01/01/2023)	5,85
Superficie logements	Loyer mensuel correspondant

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230613-13062023D04-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2023

T3	62,69	366,74 €
T2	44,9	262,67 €
T2	57,05	333,74 €
	Total mensuel	963,14 €
	Total annuel	11 557,73 €

La convention APL reprend également les dispositions réglementaires applicables.
Elle comporte en annexe le descriptif de l'opération, dans lequel sont notamment détaillées les caractéristiques de chaque logement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la Maire-adjointe en charge des Finances et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention APL concernant la réalisation de trois logements sociaux à l'étage de la mairie annexe de Francin,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents afférents au conventionnement APL des logements susmentionnés

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 13 juin 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 15 juin 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 13 juin 2023.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Francine BORDON

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230613-13062023D04-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2023